

Mars 2007



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

F

Point 6.4 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES MONDIALES: ÉTAT ET BESOINS

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 7
II. LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU SECTEUR FORESTIER	8 - 23
III. LA NÉCESSITÉ D'UNE SOLIDE BASE D'INFORMATIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS POUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES	24 - 28
IV. CADRE INTERNATIONAL DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES	29 - 35
V. PROPOSITIONS VISANT À INCORPORER LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES AU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL ET AU CALENDRIER	36 - 62
VI. AVIS DEMANDÉ À LA COMMISSION	63 - 67

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES MONDIALES: ÉTAT ET BESOINS

I. INTRODUCTION

1. La diversité génétique représente la base même de l'évolution des essences forestières et de leur adaptation au changement. La conservation des ressources génétiques forestières est donc vitale, car ces essences sont une ressource unique et irremplaçable pour l'avenir. Leur importance est reconnue par la FAO depuis de nombreuses décennies. Déjà en 1967, la Conférence avait reconnu qu'il y avait une érosion croissante de la diversité génétique forestière, et elle avait demandé l'établissement du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières (le Groupe d'experts des gènes forestiers), pour aider à planifier et coordonner les efforts de la FAO en vue de gérer les ressources génétiques des essences forestières.

2. Les activités de la FAO consacrées aux ressources génétiques forestières font partie intégrante du Programme forestier de l'Organisation et contribuent à d'autres composantes de ce programme, telles que l'évaluation des ressources forestières mondiales, les programmes forestiers nationaux, la gestion forestière durable, la sélection des essences et le développement des plantations, et la gestion des zones protégées. Depuis plusieurs décennies, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières oriente les travaux consacrés par la FAO à ces ressources, rendant compte des progrès réalisés au Comité des forêts.

3. En 1997, à sa treizième session, le Comité des forêts, prenant acte de l'élargissement récent par la Conférence du mandat de la Commission, a recommandé que le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières dispense des conseils à la Commission dans ses domaines de compétence. Le Département des forêts a informé la Commission, dans les cas opportuns, des recommandations pertinentes du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, et lui a également rendu compte régulièrement de ses programmes et activités sur les ressources génétiques forestières.

4. À sa dixième session, la Commission a décidé que son Secrétariat, en collaboration avec les services compétents de la FAO, lui soumettrait un Programme de travail pluriannuel à sa onzième session; le Secrétariat a été invité à rendre compte de l'état et des besoins des divers secteurs¹, y compris le secteur forestier.

5. Le présent document a été préparé par le Département des forêts, qui a utilisé les recommandations du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières comme base de ses recommandations. À sa quatorzième session, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a procédé à un examen approfondi des travaux futurs de la FAO sur les ressources génétiques forestières, y compris du Programme de travail pluriannuel de la Commission.

6. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a reconnu que l'intégration des ressources génétiques forestières au Programme de travail pluriannuel de la Commission permettrait d'appeler l'attention sur l'importance de ce secteur et d'axer la contribution du Département des forêts sur le travail intersectoriel de la FAO sur la diversité biologique et les ressources génétiques, et favoriserait la coopération avec d'autres institutions et partenaires internationaux pertinents. Il a également recommandé que la FAO prenne des mesures beaucoup plus énergiques à l'appui de la gestion des ressources génétiques forestières, afin d'assurer une mise en valeur durable des forêts.²

¹ CGRFA-10/04/REP, par. 83 à 91.

² Voir CGRFA-11/07/Inf.9, *Rapport de la quatorzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO*.

7. Ce document traite d'abord de l'importance des ressources génétiques pour le secteur forestier, puis identifie les besoins de ce secteur pour l'avenir. La section III donne une brève description des travaux effectués par la FAO et d'autres organisations internationales pertinentes. La section IV propose d'éventuels travaux à venir pour la Commission et présente le calendrier des activités proposées. L'avis de la Commission est demandé dans la section finale.

II. LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DU SECTEUR FORESTIER

Importance socioéconomique du secteur forestier

8. Les forêts et autres zones boisées jouent un rôle économique et écologique essentiel. Non seulement elles sont source de biens et de subsistance mais elles protègent les sols, régularisent l'écoulement des eaux et absorbent le carbone. Elles abritent également une large part de la biodiversité mondiale. Le dernier examen effectué par la FAO de l'état général des ressources forestières, l'Évaluation des ressources forestières mondiales (FRA) indique ce qui suit:

- Près de 4 milliards d'hectares, soit quelque 30 pour cent du total des terres émergées, sont couverts de forêts.
- Sur 50 pour cent du couvert forestier, la production de bois est désignée comme l'un des objectifs de la gestion forestière.
- Les plantations ne représentent que quelque 5 pour cent des forêts mondiales. En même temps, les forêts plantées sont en expansion, et sont la source de près de 50 pour cent du total à la production mondiale de bois.
- La production de bois rond industriel a atteint 1,6 milliard de mètres cubes en 2004, soit 45 pour cent de la production mondiale de bois.
- En 2004, le commerce des produits forestiers a atteint un volume total de 327 milliards de dollars EU.
- Plus de la moitié de la biomasse ligneuse consommée mondialement – largement plus de 80 pour cent dans les pays en développement – est utilisée comme combustible.

9. En outre, environ 1,6 milliard de personnes tirent une grande partie de leur subsistance des ressources forestières. D'après une étude de la Banque mondiale, 60 millions de personnes vivant dans les forêts tropicales humides de l'Amérique latine, de l'Asie du Sud-Est et de l'Afrique de l'Ouest sont fortement tributaires de la forêt; 350 millions de personnes vivant au milieu ou à proximité de forêts denses en tirent leur subsistance ou leur revenu; et 1,2 milliard d'habitants des pays en développement tirent leur nourriture et leur revenu monétaire des arbres de leurs exploitations.

10. On assiste aujourd'hui à la perte inquiétante de 0,2 pour cent par an des habitats et des écosystèmes forestiers, causée par le déboisement lui-même suscité par des changements d'utilisation des terres. De plus, de vastes étendues de forêt sont dégradées à des degrés divers sous l'effet des dommages causés par les ravageurs, les maladies, le feu, la pollution atmosphérique, les variations et les fluctuations climatiques et par l'absence de gestion ou par les pratiques de gestion forestière non viables en vigueur dans nombre de pays.

11. Le Tableau 1 présente les caractéristiques des principaux types de gestion des forêts et des ressources arborées.

Tableau 1: Principaux types de gestion des forêts et des ressources arborées

Forêts régénérées naturellement			Forêts plantées			Arbres hors forêt
Primaire	Naturelle modifiée	Semi-naturelle	Plantations			
		Régénération naturelle assistée	Composante plantée	Productives		
Forêts d'essences indigènes, où il n'y a pas d'indications clairement visibles d'activités humaines et où les processus écologiques ne sont pas sensiblement perturbés	Forêts d'essences indigènes régénérées naturellement où il y a des indications clairement visibles d'activités humaines	Sylviculture pratiquée par gestion intensive: • Désherbage • Fertilisation • Éclaircissage • Exploitation sélective	Forêts d'essences indigènes, établies par plantation ou ensemencement à gestion intensive	Forêts d'essences introduites et/ou indigènes, établies par plantation ou ensemencement principalement pour la production de biens ligneux ou non ligneux	Forêts d'essences introduites et/ou indigènes, établies par plantation ou ensemencement principalement pour la fourniture de services	Peuplements de moins de 0,5 ha, arbres plantés sur terres agricoles (systèmes agroforestiers, jardins familiaux, vergers); arbres en milieu urbain et plantés le long des routes et dans des paysages

12. Les essences forestières se caractérisent généralement par un haut niveau de variation intraspécifique. Le degré d'intensité de gestion des ressources génétiques varie grandement des forêts naturelles primaires aux plantations industrielles. Il tend à varier de la sélection génétique intensive et du croisement des essences de plantations industrielles à des pratiques plus extensives, telles que l'identification des essences et des provenances, qui permet d'améliorer les niveaux de biens et de services sans entraîner de profondes modifications du milieu extérieur.

État des ressources génétiques forestières

13. Les ressources génétiques forestières, la variation génétique des arbres présentant un intérêt potentiel ou immédiat pour l'humanité désigne la variation de l'origine génétique (ADN) et la variation des gènes à différents niveaux: entre espèces, entre peuplements d'une même espèce et entre individus d'un même peuplement.

14. Elles sont une composante de la diversité biologique des forêts, qui témoigne de la variabilité des organismes forestiers vivants et des processus écologiques dont ils font partie. La gestion de cette diversité a pour objectif général d'aider à la préserver, à la gérer et à l'utiliser de façon durable à l'appui du développement local et national.

15. La diversité se manifeste aux niveaux des paysages, écosystèmes, peuplements, individus et aux niveaux moléculaires d'organisation biotique. Comme ces niveaux sont interdépendants, il faut une approche globale de la conservation. En même temps, il est essentiel de préciser clairement le niveau ou les niveaux visés par chaque décision de gestion (y compris la non-intervention), car il est possible de préserver un écosystème et en même temps de perdre certaines espèces données, ou de préserver une espèce tout en perdant des populations, des gènes ou de précieux complexes génétiques génétiquement distincts.

16. Les écosystèmes forestiers, de même que leurs composants, sont précieux à de nombreux titres: ils procurent notamment des biens et des services et un soutien à l'environnement et à la vie. Ces derniers bienfaits sont généralement liés aux niveaux des écosystèmes et des peuplements, tandis que les biens sont généralement procurés aux niveaux des essences ou des peuplements et que l'évolution ainsi que l'adaptation au changement sont fonction des variations génétiques et moléculaires.

17. L'utilisation durable des ressources génétiques forestières nécessite une gestion dynamique. Les écosystèmes naturels pas plus que les programmes de croisement ne sont statiques. La conservation génétique ne doit pas tendre à bloquer un système dans un état donné, ce qui équivaldrait à empêcher arbitrairement l'évolution dynamique de systèmes vivants.
18. On peut recourir à diverses tactiques de gestion pour agir sur la structure et les niveaux de la diversité biologique des forêts et des ressources génétiques qu'elles recèlent, depuis l'établissement de zones strictement protégées et de réserves naturelles jusqu'à la reproduction intensive d'arbres, en passant par une gestion axée sur la production de produits ligneux et non ligneux ou sur la prestation de services écosystémiques.
19. La conservation et la gestion de la diversité génétique des forêts peut supposer: i) la conservation des ressources génétiques dans des zones protégées, ii) la prise en compte des facteurs génétiques dans une gestion des ressources forestières axée sur la production ou la protection et iii) la prise en compte de ces considérations dans l'élaboration de stratégies d'amélioration des arbres.
20. Autrement dit, la conservation des ressources génétiques forestières est une activité « transversale ». La conservation et l'utilisation des ressources génétiques forestières exigent que ces ressources soient gérées, protégées et développées. La réussite passe obligatoirement par l'élaboration de programmes combinant la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières dans le cadre d'une mosaïque d'options concernant l'utilisation des terres.
21. Une gestion renforcée des ressources génétiques forestières peut contribuer sensiblement à la mise en valeur durable des forêts. Par exemple, à une époque marquée par les changements climatiques, la possibilité d'accès à une large base de matériel génétique donne aux communautés l'occasion d'utiliser d'autres essences bien adaptées. Un bon choix d'essences et de semences combiné à une sylviculture appropriée peut améliorer la productivité dans une proportion largement supérieure à 20 pour cent.³
22. Comme on l'a indiqué précédemment, il faut s'attendre à ce que la dégradation continue des forêts ait des effets fortement négatifs sur les ressources génétiques forestières des zones touchées. Même dans les pays où les forêts sont normalement conservées dans des zones protégées ou gérées dans un but de production ou de protection, cette gestion continue dans l'ensemble de négliger les questions d'ordre génétique.
23. Il importe d'intensifier fortement la sensibilité, l'information, le savoir faire et la mise en œuvre de stratégies de conservation et de gestion axées sur les ressources génétiques forestières. Tout retard dans la prise de mesures ne peut que nuire gravement à la diversité biologique des forêts et à la préservation des ressources génétiques forestières, et réduire les possibilités d'une gestion à venir durable des forêts. Comme l'a souligné le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, « il est particulièrement urgent d'accentuer les efforts de gestion des ressources génétiques forestières pour s'adapter aux changements climatiques mondiaux et les atténuer et pour combattre la déforestation à l'échelle mondiale et les lourdes pertes que pourraient occasionner les organismes nuisibles envahissants. Sans une connaissance et des réserves adéquates d'essences et de peuplements d'arbres bien adaptés, les pays courent le risque de ne pouvoir répondre à leur demande intérieure de bois, d'énergie, d'aliments, de fourrage et de services écologiques et écosystémiques, qui sont tous essentiels au développement durable et à la réalisation des Objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement ».⁴

³ Voir CGRFA-11/07/Inf.9, *Rapport de la quatorzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO*.

⁴ *Ibid.*

III. LA NÉCESSITÉ D'UNE SOLIDE BASE D'INFORMATIONS POUR L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS POUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

24. La gestion des ressources génétique forestières ne peut être efficace que si elle est traitée comme faisant partie intégrante d'un processus général de mise en valeur durable des forêts. Comme on l'a souligné précédemment, il importe d'intégrer les préoccupations en matière de conservation à des programmes nationaux et locaux de développement plus larges, tels que programmes forestiers nationaux, plans de développement rural et stratégies de lutte contre la pauvreté, qui favorisent la coopération entre secteurs.

25. Le manque d'informations limite l'aptitude des pays et de la communauté internationale à intégrer la gestion des ressources génétiques forestières à des politiques transversales d'ensemble. Il est reconnu que des données générales fiables sur l'état et les tendances des forêts sont d'une grande importance pour une gestion efficace des ressources génétiques forestières. Toutefois, les informations sur les forêts portent en grande partie sur les ressources forestières en général plutôt que sur la diversité et la variation des forêts. Les informations précises sur l'état et les tendances des ressources génétiques forestières font aujourd'hui cruellement défaut, malgré certains progrès constatés ces dix dernières années aux niveaux national et sous-régional.

26. Malgré ces progrès récents, les informations dont on dispose actuellement sur les ressources génétiques forestières restent éparpillées et incomplètes. On trouve quelques informations pertinentes dans les évaluations générales des ressources forestières, notamment dans les inventaires établis pour les programmes forestiers nationaux et, à l'échelle internationale, dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Des informations précises concernant un certain nombre de pays et de sous-régions figurent dans les rapports du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières et dans ceux des ateliers régionaux, sous-régionaux et écorégionaux sur les ressources génétiques forestières parrainés par la FAO et certains partenaires internationaux au cours des dix dernières années. Ces informations sont à présent intégrées au système REFORGEN, le système mondial d'information de la FAO sur les ressources génétiques forestières. On trouve d'autres informations dans les rapports établis au titre de la Convention sur la diversité biologique (CDB).

27. En conclusion, à l'échelle mondiale, il existe un certain nombre de graves lacunes dans les informations concernant la gestion des ressources génétiques forestières:

- On n'a toujours pas de tableau d'ensemble précis de la situation et des tendances des ressources génétiques forestières;
- On ne dispose pas encore d'une évaluation complète des aptitudes nationales et internationales à gérer ces ressources uniques;
- Il n'a toujours pas été conçu de méthodologie acceptable qui permette d'établir un lien direct entre les informations générales sur les changements observés dans les forêts et les impacts que ces changements peuvent avoir sur la diversité biologique, les essences, les provenances, les peuplements et les gènes;
- Les avis sont partagés sur la validité d'indicateurs permettant de mesurer et de suivre les changements observés dans la diversité et les variations aux niveaux mentionnés ci-dessus.

28. Ce manque d'informations limite la capacité de décision et d'action à l'échelle internationale et au niveau des institutions.

IV. CADRE INTERNATIONAL DANS LEQUEL S'INSCRIVENT LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES

29. Au cours des dernières décennies, la sensibilité croissante aux problèmes de l'environnement à tous les niveaux de la société et le fait que les décideurs reconnaissent de plus en plus l'existence de ces problèmes ont conduit à l'élaboration et à l'adoption d'un certain nombre de conventions internationales et d'instruments de politique juridiquement contraignants ou non auxquels les décisions prises à la CNUED offrent un cadre d'ensemble important.

30. De nombreux accords internationaux ont une influence directe ou indirecte sur les politiques et les décisions en faveur d'une gestion durable des forêts, notamment de la conservation de la diversité biologique des forêts et de la gestion des ressources génétiques forestières. Parmi ceux-ci figurent le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention-cadre sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et les Principes forestiers. Plus récemment, les Objectifs du Millénaire pour le développement (des Nations Unies), qui fixent des objectifs chiffrables à atteindre d'ici à 2015, ont souligné la nécessité d'assurer un environnement durable comme condition du développement et du bien-être de l'humanité (OMD 7). L'OMD n° 1, « Réduire l'extrême pauvreté et la faim », est lui aussi étroitement lié à l'utilisation durable de l'environnement, et les écosystèmes forestiers ont un rôle important à jouer dans sa réalisation.

31. Le nombre des organisations et instances internationales qui s'intéressent aux forêts et à leur diversité biologique s'est fortement accru durant les deux dernières décennies.⁵ Un grand nombre d'institutions internationales s'efforcent de préserver la diversité biologique des forêts, mais généralement sous des formes différentes, et leurs mandats et leurs rôles sont plus ou moins complémentaires. Cependant, il importe de renforcer leur collaboration, en tenant compte des objectifs généraux et des avantages comparatifs de chaque institution. Ainsi, l'intégration des 130 actions du Programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique des forêts aux 270 actions et plus proposées par le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts/Forum intergouvernemental sur les forêts représente un grand défi. Le Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui regroupe les secrétariats de 14 des principales organisations, institutions et conventions internationales liées aux forêts offre un excellent exemple de concertation technique et directive et de programmation conjointe constructive. Ce partenariat est présidé par la FAO.

32. Conformément à son mandat, la FAO apporte un appui à ses États Membres et contribue à l'action internationale grâce à des programmes qui traitent de la diversité observée dans les écosystèmes et leurs composantes sectorielles et qui favorisent la sécurité alimentaire, le développement rural, la stabilité de l'environnement et le progrès économique et social. Bien que la FAO aide à la poursuite d'objectifs de production d'énergie liée ou non à des sociétés de services d'utilité publique, le principal objectif de ses travaux dans le secteur forestier est donc la préservation de la diversité par la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes forestiers et des ressources génétiques des arbres et des arbustes des forêts présentant un intérêt réel ou potentiel pour le bien-être de l'humanité.

33. La FAO est particulièrement bien placée pour aider et appuyer les pays dans les efforts qu'ils déploient pour sauvegarder et utiliser judicieusement leurs ressources génétiques forestières, de concert avec d'autres institutions, agences et mécanismes. Le Département des forêts, en collaboration avec les gouvernements nationaux et leurs institutions, rend compte régulièrement de l'état et des tendances des forêts du monde par l'évaluation des ressources forestières mondiales, et son programme consacré aux ressources génétiques forestières est confié à un Groupe d'experts de haut niveau actif depuis 1968. Dans le cadre de ce programme, la FAO

⁵ Voir Étude de référence n° 36. *Technical review of the status and trends of the world's forest genetic resources.*

a élaboré une base de données mondiale pour faciliter l'accès à l'information et recommander des sources appropriées de semences pour le reboisement et la plantation d'arbres (REFORGEN), et bénéficie de la collaboration d'un réseau bien établi d'institutions nationales et régionales à travers le monde. Elle s'emploie activement à aider les pays à mettre en œuvre une gestion durable des forêts et à suivre les effets de leurs interventions dans ce domaine sur la durabilité, grâce à l'application de critères et d'indicateurs; elle appuie également la gestion des zones protégées au moyen de réseaux opérant dans le cadre d'un grand nombre de ses Commissions régionales des forêts. Elle couvre ainsi tous les aspects de la conservation de la diversité biologique des forêts et de la gestion des ressources génétiques forestières d'une façon globale et équilibrée.

34. L'avantage comparatif de la FAO est encore renforcé par le fait que la conservation des ressources génétiques forestières suppose le recours à divers degrés d'intensité de gestion au sein d'une mosaïque d'options concernant l'utilisation des terres, qui comprend l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière. Par son mandat et sa structure, la FAO recouvre un large éventail de programmes visant à maximiser l'utilité totale de la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture au sens le plus large, en englobant tous ces secteurs et en rationalisant l'action dans tous les domaines du développement agricole.

35. Les travaux que la FAO consacrera à l'avenir aux ressources génétiques forestières peuvent donc contribuer à renforcer la coopération à l'échelle internationale et à appeler l'attention sur les questions de conservation de portée mondiale. L'Organisation peut également rationaliser l'action entre pays et régions de façon à gérer judicieusement et à utiliser durablement les ressources génétiques forestières pour le bien présent et à venir. Enfin, en menant une action internationale efficace, la FAO peut également contribuer à alléger le fardeau de l'établissement de rapports par les pays et faciliter la fourniture d'informations comparables entre pays et régions et cohérentes entre divers secteurs.

V. PROPOSITIONS VISANT À INCORPORER LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES AU PROGRAMME DE TRAVAIL PLURIANNUEL ET AU CALENDRIER

Poursuite de l'appui, apporté à l'initiative des gouvernements, à la conservation et à la gestion des ressources génétiques forestières et à l'établissement de réseaux

36. Les activités menées au sein de la FAO dans le domaine des ressources génétiques forestières s'inscrivent dans le cadre du Programme forestier de l'Organisation et englobent une large gamme d'activités à l'appui des actions menées par les pays en faveur d'une mise en valeur durable des forêts. La FAO maintiendra son appui aux actions lancées par les pays dans les domaines de la conservation et de la gestion des ressources génétiques forestières et à l'intégration des activités et des considérations relatives à ces ressources dans des cadres plus larges tels que les programmes forestiers nationaux, les programmes généraux de développement rural, les stratégies de lutte contre la pauvreté et les mesures prises par les pays pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Elle aidera également au développement des réseaux de ressources génétiques forestières, qui apparaissent comme un mécanisme de coopération efficace, notamment au niveau régional. Elle continuera à rendre compte à la Commission en temps voulu des progrès réalisés.

Renforcement des mécanismes d'information et, en particulier, préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde

Aide aux pays pour l'évaluation de l'état et des tendances de leurs ressources génétiques forestières

37. À sa treizième session (1997), le Comité des forêts a insisté sur la nécessité de renforcer encore le programme de la FAO à l'égard des ressources génétiques forestières et a demandé en particulier à la FAO d'encourager les régions et les pays intéressés à organiser, à l'initiative des pays, des ateliers axés sur l'action afin d'examiner l'état, les tendances, les besoins et les lacunes dans le domaine des ressources génétiques forestières, de manière à harmoniser et à intensifier les actions dans ce domaine aux échelons régional, sous-régional et écorégional.

38. Au cours des dix dernières années, la FAO et ses partenaires internationaux ont favorisé l'organisation de ces ateliers dans sept sous-régions. Ces ateliers ont pour but d'élaborer un cadre souple pour des actions nationales valables à l'échelon régional et aussi compatibles que possible d'une région à une autre. Cette compatibilité a été facilitée par la définition de formats, de concepts et de conditions de présentation de rapports convenus aux échelons national et régional et de mécanismes communs pour l'établissement de priorités d'action pour certaines espèces. Les plans d'action régionaux, sous-régionaux et écorégionaux concernant les ressources génétiques forestières élaborés par ces ateliers restent des instruments dynamiques qui servent de base à l'action des pays concernés. Le système d'information REFORGEN de la FAO est le produit de la collecte, à l'occasion de ces ateliers, d'informations émanant des pays sur l'état de leurs ressources génétiques forestières, ainsi que sur les tendances, les priorités et les menaces les concernant. Tout au long de cette période, ce processus a été suivi par le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières.

39. À court/moyen terme, la FAO et les organisations partenaires devraient donner la priorité à la poursuite et à l'intensification de leur appui à l'organisation, à l'initiative des pays, de ces ateliers orientés vers l'action. Ce processus devrait étendre peu à peu la couverture de ces ateliers et assurer la vérification et l'actualisation régulières des informations disponibles, et surtout, la mise en œuvre des actions recommandées aux niveaux des pays et des régions, de manière à assurer l'établissement de liens intersectoriels et une large participation des intéressés.

Préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde

40. Cependant, on n'a toujours pas de vision d'ensemble de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières ni de moyens d'estimer le rythme de perte de la diversité biologique, et cela limite les possibilités de décision aux niveaux international et institutionnel.

41. À ses deux dernières sessions, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières s'est déjà penché sur la possibilité de procéder à une évaluation mondiale de ces ressources. À sa quatorzième session, il a recommandé que la priorité absolue soit donnée à la préparation, à l'initiative des pays, du premier *État des ressources génétiques forestières dans le monde*, lié à l'Évaluation des ressources forestières mondiales et au renforcement du système REFORGEN et d'autres systèmes d'information pertinents de la FAO.⁶ Comme l'a souligné le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, la préparation de l'*État des ressources génétiques forestières dans le monde* serait une occasion unique:

- de mieux préciser la contribution des ressources génétiques forestières à la réalisation des Objectifs 1 et 7 du Millénaire pour le développement;

⁶ Voir CGRFA-11/07/Inf.9, *Rapport de la quatorzième session du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières de la FAO*.

- de renforcer et promouvoir la collaboration et la coopération entre les États Membres et les organisations internationales s'intéressant à la gestion des ressources génétiques forestières;
- de renforcer d'une façon pratique les mécanismes de coopération entre le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières et la Commission, en tenant le Comité des forêts bien au courant des progrès dans ce domaine.

42. La préparation de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* ne peut se faire en vase clos. Elle devra s'appuyer sur un certain nombre de rapports nationaux déjà publiés sur les ressources génétiques forestières, qui sont eux-mêmes le produit de dix ans de soutien de la FAO et de ses organisations partenaires aux États Membres, notamment grâce aux ateliers mentionnés précédemment aux échelons régional, sous-régional et écorégional.⁷

43. Grâce à ce processus, 71 rapports nationaux⁸ ont été produits jusqu'ici, et un certain nombre d'études de pays pourraient également constituer une précieuse source d'informations. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a également approuvé des Directives pour l'établissement de rapports nationaux. Les rapports régionaux de synthèse établis sur la base des résultats et recommandations des ateliers offrent également des informations utiles sur les politiques suivies. Avec les informations recueillies par certains réseaux régionaux d'information sur les ressources génétiques forestières coordonnés par Biodiversity International (Réseau européen sur les ressources génétiques forestières, Réseau Asie-Pacifique sur les ressources génétiques forestières et d'autres) ces rapports nationaux et régionaux sont actuellement les seules sources d'informations fiables sur la diversité génétique intraspécifique des arbres et arbustes des forêts. Il conviendrait d'utiliser à l'échelle mondiale ces informations émanant des pays avant qu'elles ne perdent de leur actualité.

44. Lorsqu'il a évalué les tendances de la gestion des ressources génétiques forestières, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a souligné la nécessité d'examiner un certain nombre de questions clés, notamment: les changements climatiques, le reboisement, la bioénergie, la lutte contre la pauvreté, le renforcement de l'offre de produits forestiers, les méthodes et technologies nouvelles et traditionnelles de conservation génétique et de reproduction d'arbres. Dans le cadre de la préparation de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, des études thématiques pourraient être consacrées à examiner un certain nombre de questions essentielles et nouvelles. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières pourrait dispenser des conseils techniques et scientifiques pour l'exécution de ces études.⁹ Un certain nombre de conférences scientifiques internationales ou d'ateliers pourraient également être envisagés.

45. Lorsqu'il a examiné la portée que pourrait avoir *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a recommandé qu'il englobe les espèces forestières présentant une importance socioéconomique, y compris à la fois les principales espèces de plantation et les espèces importantes pour la subsistance des populations locales. Alors que pour les principales espèces de plantation, il sera procédé à une évaluation complète de l'état et des tendances de leur diversité génétique, les espèces importantes pour la subsistance des populations locales feront l'objet d'une analyse et d'une synthèse.

⁷ Voir Étude de référence n° 36. *Technical review of the status and trends of the world's forest genetic resources*.

⁸ Ces rapports nationaux contiennent des informations sur: la législation nationale, les institutions, les conditions générales de l'environnement, l'état des ressources génétiques forestières et les menaces qui pèsent sur elles, les activités en cours et prévues concernant ces ressources, des listes d'espèces nécessitant une action prioritaire, les organisations et des références bibliographiques.

46. Un certain nombre d'activités pourraient être envisagées pour la préparation de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. La FAO pourrait d'abord dresser un bilan des informations disponibles et vérifier si ces informations sont pertinentes et à jour, puis en identifier les principales lacunes. Ce bilan pourrait être présenté au Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, afin qu'il fasse des recommandations sur les tâches à accomplir à l'avenir et qu'il définisse d'éventuels moyens de combler les lacunes identifiées, notamment en indiquant s'il y a lieu d'éventuels partenaires. Ce bilan et ces recommandations seront alors soumis à la douzième session de la Commission.

47. L'ébauche de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* devra également être approuvée. À cette occasion, il serait utile de mieux définir la portée de cette étude, afin de bien comprendre les informations nécessaires pour les principales espèces de plantation et des espèces importantes pour la subsistance des populations locales. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières pourrait proposer une ébauche et la définition de la portée de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, qui seraient ensuite approuvées par la Commission à sa douzième session. Lorsqu'il examinera cette ébauche, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières pourrait également dresser une liste des questions essentielles et nouvelles à examiner dans le cadre d'études thématiques ou de séminaires scientifiques.

48. À sa douzième session, la Commission aura donc l'occasion d'examiner les questions clés concernant les ressources génétiques forestières pour *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. La Commission pourrait alors finaliser *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* lors de sa quatorzième session. Des dispositions pourraient ensuite être prises pour une approbation conjointe de cette étude par la Commission et le Comité des forêts, éventuellement à l'occasion d'une réunion de haut niveau.

Indicateurs de la diversité génétique des forêts

49. Lors des préparatifs de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a également recommandé l'établissement d'indicateurs qui pourraient être utilisés pour suivre les changements dans les types et les niveaux de la diversité biologique et génétique des forêts en vue d'en améliorer la gestion. Cela serait un autre élément de l'action visant à renforcer les systèmes d'information de la FAO sur les ressources génétiques. Ces indicateurs devraient être pratiques, scientifiquement sains, techniquement applicables et économiquement utilisables pour évaluer et suivre l'état des ressources génétiques forestières. Le but visé est que ces indicateurs servent de complément et, en même temps, soient pleinement harmonisés avec ceux conçus et appliqués dans d'autres domaines et secteurs, notamment les critères et indicateurs utilisés pour la définition et le suivi d'une gestion durable des forêts.

50. Le projet de Programme de travail pluriannuel prévoit que la Commission, à sa douzième session, examine les objectifs et les indicateurs de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, comme contribution à la réalisation de l'objectif de biodiversité à l'horizon 2010.

Évaluation des ressources forestières mondiales: intégration de l'information sur les ressources génétiques forestières

51. Enfin, l'occasion est offerte d'intégrer progressivement l'information sur les ressources génétiques forestières à l'Évaluation des ressources forestières mondiales. Il conviendrait d'établir des liens étroits avec ce programme afin de suivre l'état et les tendances de la diversité biologique des forêts, notamment aux niveaux des écosystèmes et des espèces. Cela allégerait la charge qui pèse sur les États Membres en permettant d'intégrer les rapports sur les ressources génétiques forestières aux rapports d'ensemble sur la gestion des ressources forestières. L'Évaluation des ressources forestières mondiales paraît tous les cinq ans, et 2010 sera l'année de sa prochaine publication.

Établissement des priorités

52. Comme l'a souligné le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, la préparation de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* offrira une base pour l'établissement des priorités à moyen terme. Cela pourrait se faire à deux niveaux complémentaires: la définition des essences prioritaires et l'élaboration d'un cadre d'ensemble pour la conservation et la gestion durable des ressources génétiques forestières.

Identification des espèces prioritaires

53. Les estimations du nombre d'essences d'arbres varient de 80 000 à 100 000, et beaucoup d'entre elles sont sources de biens et de services pour les pays et les communautés locales. Pour que les programmes concernant les ressources génétiques forestières soient convenablement ciblés et permettent une utilisation optimale de ressources peu abondantes, il convient d'élaborer et d'approuver des méthodologies communes ou compatibles pour déterminer les essences prioritaires à cibler pour la conservation aux échelons local, national, régional et international. Les informations à analyser pour l'établissement de ces priorités sont notamment: la valeur et les caractéristiques des essences, leur gestion et leur présence, l'examen des besoins opérationnels, les niveaux de sécurité et les menaces. L'identification des essences prioritaires est indispensable à l'élaboration de stratégies nationales à l'égard des ressources génétiques forestières, y compris à l'établissement de listes de provenances et de plans d'action afin de protéger les ressources génétiques des écosystèmes forestiers les plus menacés.

54. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a établi une liste d'essences prioritaires qui a connu au fil des années un accroissement exponentiel du nombre des essences et des provenances réclamant une attention. Lors des premières réunions de ce groupe, en 1968 et 1969, une demi-douzaine d'essences avaient été indiquées comme nécessitant une action et un appui prioritaire à l'échelle internationale; à la sixième session du Groupe, en 1985, la liste des essences prioritaires était montée à plus de 800 entrées. Cela a obligé à revoir les principes appliqués pour l'inscription d'essences sur la liste prioritaire, et à perfectionner les méthodes de définition des priorités utilisées.

55. La FAO devrait continuer à apporter son appui aux États Membres pour l'identification de leurs listes nationales d'essences prioritaires. Elle devrait également renforcer son appui à l'établissement par les pays des priorités aux échelons régional et mondial, en tenant compte des intérêts communs et de leurs essences prioritaires communes, ainsi que des actions conjointes à entreprendre, notamment des possibilités de confier certaines essences ou actions données à certaines organisations régionales et sous-régionales spécialement désignées. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières devrait continuer à dispenser des conseils techniques et scientifiques pour l'amélioration des listes d'essences prioritaires et informer la Commission des progrès réalisés. La Commission pourrait décider d'établir, dans le moyen ou le long terme, un mécanisme d'appui aux efforts des pays en développement pour la gestion d'ensemble de leurs essences prioritaires. Les listes d'essences prioritaires, fondées sur des processus régionaux et nationaux, figureront dans *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* à mettre au point lors de la quatorzième session de la Commission.

Cadre d'ensemble pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières à l'échelle mondiale

56. L'action internationale sur les ressources génétiques forestières en général, y compris celle du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, est passée d'une vision étroite de la collecte et de l'échange de semences à un plan plus général de gestion des ressources génétiques où la conservation génétique et l'utilisation des ressources génétiques des arbres et des arbustes forestiers sont perçues comme s'inscrivant dans le cadre de stratégies générales de gestion durable des ressources naturelles.

57. L'établissement de priorités par la FAO en ce qui concerne les ressources génétiques forestières a donc évolué au cours des dernières décennies sous l'effet de l'émergence des besoins et des priorités des États Membres et de la communauté internationale. Concentré d'abord sur la définition des espèces prioritaires, il est passé à une stratégie plus vaste englobant les diverses actions nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable des ressources génétiques forestières, notamment l'échange de semences et de matériel génétique. Un premier Plan d'action mondial sur les ressources génétiques des arbres et des arbustes des forêts a été conçu en 1975 par le Groupe d'experts, offrant un cadre informel pour l'harmonisation et la coordination de l'action à l'échelle internationale qui a servi durant un certain nombre d'années. Les ressources génétiques forestières ne figuraient pas dans le Plan d'action mondial de Leipzig de 1996 pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de sorte qu'il n'existe pas actuellement de plan mondial officiellement approuvé dans ce domaine.

58. Le programme de travail élargi de la CDB sur la diversité biologique des forêts préconise l'élaboration d'un cadre d'ensemble pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières à l'échelle mondiale, ainsi qu'aux niveaux sous-régional et national. L'établissement d'un cadre mondial par l'intermédiaire du Programme de travail pluriannuel pourrait offrir un moyen de renforcer la coopération avec la CDB demandée par la Commission. Ce cadre pourrait proposer des schémas pour la formulation des politiques nationales et sous-régionales. La Commission pourrait donc envisager de se prononcer sur ce cadre lorsqu'elle examinera les questions clés concernant les ressources génétiques forestières pour *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* à sa douzième session.

Conclusions

59. La Commission s'approche de la pleine mise en œuvre de son mandat, y compris en ce qui concerne les ressources génétiques forestières. Dans ce domaine, elle a bénéficié des conseils du Groupe d'experts des ressources génétiques forestières qui, au fil des années, outre ses rapports au Comité des forêts, a régulièrement fourni des informations et un appui à la Commission dans ses domaines de compétence.

60. La gestion des ressources génétiques forestières est un domaine où, traditionnellement, la FAO possède des compétences et jouit d'un avantage comparatif, et où elle a établi progressivement un vaste ensemble de partenariats. Avec ses partenaires, au cours des dix dernières années, elle a progressé dans l'évaluation de l'état et des tendances des ressources génétiques forestières à l'échelon national. Le programme de travail pluriannuel proposé pour la Commission sur les ressources génétiques forestières tirera profit des travaux effectués jusqu'ici. La FAO aurait besoin d'être renforcée pour pouvoir mener à bien son programme de travail à venir et de disposer de ressources financières extrabudgétaires adéquates. Un budget détaillé sera soumis à la Commission à sa douzième session.

61. Pour l'exécution du programme sur les ressources génétiques forestières, la présence de compétences sectorielles restera importante. Le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières devrait continuer à offrir des conseils techniques et scientifiques et à appuyer les pays membres et la communauté internationale dans son domaine de compétence. Au sein de la FAO, il conviendrait d'entretenir des liens solides et une interaction constante entre le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières, la Commission et les autres organes de décision pertinents, y compris, entre autres, le Comité des forêts et les comités régionaux et les commissions régionales des forêts de la FAO.

62. Les propositions visant à faire en sorte que le Programme de travail pluriannuel commence à couvrir les ressources génétiques forestières offrent un moyen pratique de renforcer la coopération entre la Commission et le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières et permettent en outre la participation du Comité des forêts. Ces propositions visent également à renforcer la coopération avec la CDB, conformément à la décision de la Commission de soumettre

son Programme de travail pluriannuel et, en particulier, d'appuyer l'exécution de son programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts.

VI. AVIS DEMANDÉ À LA COMMISSION

63. La Commission est invitée à donner son avis sur les éléments du Programme de travail pluriannuel et sur les priorités, le calendrier et les modalités qu'il décrit pour leur exécution.

64. **Sur les questions générales**, il est demandé à la Commission:

- de souligner l'importance des travaux de la FAO sur les ressources génétiques forestières, y compris les avantages comparatifs dont elle jouit pour l'exécution future de ces travaux;
- de recommander que la FAO, en collaboration avec ses partenaires, engage un processus en vue d'améliorer la gestion des ressources génétiques forestières, dans le contexte du Programme de travail pluriannuel de la Commission;
- d'informer le Comité des forêts de ses décisions, de solliciter ses conseils et sa coopération pour ce travail et de demander au Comité des forêts d'aider à mobiliser les ressources extérieures nécessaires;
- de souligner le rôle important que le Groupe d'experts des ressources génétiques forestières a joué et continuera de jouer dans le domaine des ressources génétiques forestières, et de saluer l'occasion offerte par le Programme de travail pluriannuel de renforcer la coopération pratique avec ce groupe;
- de demander aux donateurs d'apporter de façon soutenue les ressources extrabudgétaires, y compris les ressources humaines, nécessaires à cet effet.

65. **En ce qui concerne l'appui de la FAO aux initiatives des pays dans le domaine de la conservation et de la gestion des ressources génétiques forestières et de l'établissement de réseaux**, la Commission pourrait demander à la FAO de continuer d'apporter, voire de renforcer, son appui aux pays en développement et à l'établissement de réseaux.

66. **En ce qui concerne le renforcement des mécanismes d'information, y compris la préparation de l'État des ressources génétiques forestières dans le monde**, il est demandé à la Commission:

- de confirmer qu'il s'agit d'une action prioritaire qu'il convient d'entreprendre immédiatement;
- de demander au Département des forêts de lui présenter à sa douzième session un document sur le processus envisagé pour la préparation de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*. Ce document devra: contenir un examen des informations disponibles et l'identification des lacunes et d'éventuels partenaires; proposer une ébauche et une indication de la portée de ce rapport, y compris des besoins d'études thématiques; proposer un calendrier pour sa préparation;
- de décider d'approuver *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde* à sa quatorzième session;
- d'inviter le Comité des forêts, le moment venu, à approuver également *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*, éventuellement lors d'une réunion de haut niveau;
- de recommander à la FAO de continuer à renforcer ses systèmes d'information pertinents pour les ressources génétiques forestières, notamment le système REFORGEN, et à réunir progressivement les informations sur les ressources génétiques forestières dans l'Évaluation des ressources forestières mondiales;

- de décider de se pencher sur les indicateurs de la diversité génétiques des forêts à sa douzième session;
- de demander à la FAO de donner la priorité à son appui aux pays pour leur évaluation de l'état et des tendances de leurs ressources génétiques forestières, notamment à travers des ateliers aux échelons régional, sous-régional et écorégional.

67. **En ce qui concerne l'établissement des priorités**, la Commission est invitée à:

- décider de définir des listes régionales glissantes par pays des espèces prioritaires comme élément de *l'État des ressources génétiques forestières dans le monde*;
- demander à la FAO de maintenir son appui aux pays pour la définition de leurs listes d'espèces prioritaires;
- décider, à sa douzième session, si le Programme de travail pluriannuel devrait comprendre l'élaboration d'un cadre d'ensemble pour la conservation et la gestion des ressources génétiques forestières à l'échelle mondiale.